

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1412

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6 BIS AAA

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 16 :

« *b*) Aux organes délibérants des collectivités territoriales, établissements publics et... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.